

Logements collectifs pour personnes âgées

Au Grand-Duché nous distinguons 3 types d'institutions:

- les studios et appartements
- les maisons de retraite
- les maisons de soins ou établissements de long séjour.

STUDIOS et APPARTEMENTS

- Ces établissements procurent en priorité le logement permanent à des personnes âgées dans des habitations collectives ou groupées et qui, lorsque la personne âgée le souhaite, lui fournissent des soins ménagers par l'intervention de tiers.

Ces logements, ou bien se trouvent dans des institutions réservées aux retraités (logement-foyer), ou bien sont groupés avec logements pour actifs dans le cadre du logement social. Les studios et appartements réservés aux vieillards sont administrés, soit par les communes, soit par des organisations privées.

Nous disposons actuellement de:

- 315 lits en établissements communaux
- 241 lits en établissements privés
-
- 556 lits, ce qui représente 9 lits pour 1000 personnes âgées de 60 ans et plus.
- La ville de Luxembourg envisage de construire un logement-foyer de 100 lits.

MAISONS DE RETRAITE

- Les maisons de retraite sont des établissements qui procurent de manière permanente nourriture, logement et soins domestiques, ainsi qu'une assistance psychique et sociale, et lorsque l'état de santé le requiert, mais de façon incidente, des soins corporels, médicaux et infirmiers.
- Lors de l'admission l'on exige, en général, que la personne âgée soit à même, du point de vue physique et psychique, de faire sa toilette journalière et de prendre les repas en salle à manger.
- Le Ministère de la Famille assure la gestion et l'administration de 12 institutions qui ont une capacité totale de:
- 813 lits
- 330 lits se trouvent ds. les établ. communaux
- 911 lits se trouvent ds. les établ. privés
-
- 2054 lits, ce qui représente 33 lits pour 1000 personnes âgées de 60 ans et plus.

MAISONS DE RETRAITE EN CONSTRUCTION

- par les administrations communales de
Clervaux (44 lits)
Diekirch (79 lits)
Sanem (78 lits)
 - par la Congrégation des Soeurs de Ste Elisabeth à Bettembourg (72 lits)
- total: 273 lits

- La demande pour les maisons de retraite est en diminution. Cette diminution pourrait s'expliquer par les faits suivants:
- a) les prix de pensions varient actuellement de 16 000 à 25 000 francs/mois. Vu la situation économique actuelle les proches décident plus facilement de garder leurs parents âgés en famille et de bénéficier ainsi d'un revenu supplémentaire;
- b) l'augmentation des prix de pension a été importante ces dernières années et les personnes âgées n'entrent plus en maison de retraite que si c'est vraiment nécessaire.

A l'heure actuelle l'on estime que les besoins en lits de maisons de retraite seront couverts lorsque les projets actuellement en cours seront achevés.

Zeichnung: Jais P.-E. 10/80



MAISONS DE SOINS OU ETABLISSEMENTS DE LONG SEJOUR

- Les maisons de soins procurent de manière permanente nourriture et logement, soins domestiques et corporels, assistance psychique et sociale, ainsi que de manière incidente, fréquente ou permanente, soins médicaux et infirmiers.
- Le règlement grand-ducal du 30 mars 1982 établissant le plan hospitalier national ne cite plus le nom des maisons de soins, mais parle d'établissements de long séjour.
- "L'objectif de ces établissements dans leur activité sanitaire et d'hébergement reste curatif. Le malade est admis sur dossier médical complété par un dossier médico-social. De même l'activité du personnel médical et paramédical reste importante. Il s'agit d'établissements pour malades ayant définitivement perdu leur autonomie de vie. De tels établissements sont également susceptibles de recevoir des sujets moins âgés et qui après traitement présentent un état pathologique chronique les empêchant de retrouver leur autonomie de vie".

Nous disposons actuellement de:

- 344 lits ds. les établissements de l'Etat et
- 188 lits dans des établissements communaux.
-
- 532 lits, ce qui représente 8 lits pour 1000 personnes âgées de 60 ans et plus.
- Projets en voie de réalisation par le Ministère de la Santé:
- à Differdange: + 18 lits (au fil des années + 100)
- à Vianden: + 16 lits
- à Wiltz: + 2 lits
-
- 36 lits.

- Les besoins en lits de soins sont loin d'être couverts.
- A l'heure actuelle il n'est pas rare qu'une personne doive attendre plus de 6 mois avant d'obtenir une place dans une maison de soins. Durant l'hospitalisation les caisses de maladie arrêtent souvent la prise en charge des frais de séjour et ce sont les malades qui doivent déboursier 55000 à 60 000 francs par mois.
- Nombreux sont ceux qui sont obligés de faire appel à l'Office Social de leur commune pour obtenir une aide financière pour payer les frais d'hospitalisation.
- Afin de pallier à la situation actuelle trois mesures semblent s'imposer d'urgence:
- * augmentation du nombre des lits de soins
- * création d'établissements ou de services de moyen séjour pour les personnes âgées.
- En effet le règlement grand-ducal du 30 mars 1982, établissant le plan hospitalier national

prévoit: "L'établissement ou le service de moyen séjour qui a pour but l'amélioration de l'état de santé du malade par une thérapeutique appropriée et sa réinsertion sociale, professionnelle et familiale, dans un délai de quelques semaines, parfois de quelques mois, selon l'affectation en cause."

* organisation d'un service *structuré* de maintien à domicile.

Les services de repas sur roues, d'aides familiales et de soins infirmiers fonctionnent actuel-

lement, mais:

- le nombre des aides familiales et des infirmières soignant à domicile est insuffisant;
- de nombreux problèmes (p.ex.: prise en charge financière, continuité des soins, ...) concernant les soins infirmiers à domicile n'ont pas trouvé une solution satisfaisante à l'heure actuelle;
- le problème de la coordination entre les différents services ne semble pas être résolu.

Cécile GREISCH